

VOTRE RÉGION

ARDECHE Dégâts sur les cultures, créations ou transmissions d'entreprises... Tour d'horizon d'une année sous crise sanitaire

La chambre d'agriculture a fait le bilan de l'année

Les élus se sont réunis virtuellement, lundi 23 novembre, autour du président Benoît Claret, pour une session aux allures de bilan annuel.

C'est l'état des lieux d'une année particulière qu'ont fait les élus de la chambre d'agriculture de l'Ardèche, lundi 23 novembre. Réunis par visioconférence autour du président Benoît Claret, ils ont évoqué les principaux dossiers de l'année. Le tour d'horizon a mené des différentes productions aux dégâts subis en passant par la création ou les transmissions d'entreprises. Le tout sous le prisme de la situation sanitaire, bien évidemment.

■ **La météo** : le déficit a été très important, particulièrement de janvier à fin mai. 50 jours consécutifs sans précipitations ont été recensés par endroits. Le secteur de Vernoux-en-Vivaraïs est le plus touché, avec un déficit allant de janvier à fin août. Les températures ont été bien au-delà des normales climatiques, dans toute l'Ardèche. Deux épisodes de gel, en mars, ont causé d'importants dégâts, idem avec la grêle en juillet puis en août.

■ **Dégâts de gibier** : « Heureusement que la chasse a repris pendant le confinement, car novembre est un gros enjeu stratégique », expliquaient les élus. Les sangliers posent des problèmes récurrents partout, les chevreuils plus localement tandis que les cerfs font leur apparition sur le plateau. Les élus espèrent que le futur schéma de gestion cynégétique permettra de baisser les populations, d'assurer une meilleure protection des cultures et forêts tout en simplifiant l'indemnisation des dégâts.

■ **Productions végétales** : la situation sanitaire crée un problème majeur dans la filière châ-



La chambre d'agriculture a noté que 20 % des exploitations sont labellisées agriculture biologique. L'Ardèche compte ainsi deux fois plus d'agriculteurs bio que sur le territoire national. Photo archives Le DL/Émilie COUDRAIS

taigne, avec l'arrêt des marchés festifs notamment. La production a été meilleure qu'en 2018 et 2019, avec 4 000 tonnes. Un avenant au plan ambition châtaigneraie a été mis en place, avec de nouvelles aides. Chez les viticulteurs, la baisse des ventes inquiète. La tendance des rosés et ventes de bag-in-box se maintient.

■ **Productions animales** : la filière volaille attend de connaître les conditions dans lesquelles vont se dérouler les fêtes de fin d'année, qui est un gros enjeu commercial. Il y a une vigilance particulière avec l'arrivée en France de la grippe aviaire.

■ **Agriculture biologique** : 20 % des agriculteurs sont labellisés à présent, signe que la croissance se poursuit. En moyenne, l'Ardèche possède deux fois plus d'exploitations en bio que sur le territoire national.

Gestion de la crise : la Confédération paysanne ne décolère pas

Dénonçant un « mépris » de la part de la majorité, la Confédération paysanne de l'Ardèche a déposé quatre motions durant la session du 23 novembre. La première concernait la gestion de la crise sanitaire : « Nous dénonçons le fait qu'à aucun moment de cette situation sanitaire inédite depuis le mois de mars 2020, la chambre d'agriculture, dont c'est pourtant la mission, n'a organisé de rencontre associant toutes les organisations agricoles dont notre syndicat. »

Face aux dégâts de gibier, ils « demandent à l'État de prendre ses responsabilités tant au niveau de la régulation qu'au niveau des indemnités des paysans ; des sanctions contre les ACCA (associations communales de chasse agréées, NDLR) qui ne joueraient pas le jeu de la régulation des grands gibiers ; la mise en place d'un pié-

geage de régulation là où les populations de grands gibiers ne sont plus contrôlées ». Concernant la réglementation des OGM, ils demandent au gouvernement français qu'il respecte la décision du Conseil d'État. « Les élus FDSEA-JA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et Jeunes agriculteurs, NDLR) ont voté contre cette motion, positionnant ainsi la chambre consulaire contre l'application d'une simple mesure de justice et d'une réglementation protectrice ! »

Ils se réjouissent « que la réforme de la nouvelle PAC (politique agricole commune, NDLR) permette la répartition des aides en fonction des actifs agricoles plutôt que de la surface », mais regrettent l'utilisation de leur texte avec l'en-tête de la chambre d'agriculture.